



## On a porté plainte contre moi

Par **Tatiana69**, le **04/03/2013** à **18:09**

Bonjour

J'ai 17 ans depuis le 12 décembre 2012. J'ai été et j'ai habiter deux ans avec un garçon, cela c'est finis début février. Bref, ma propre amie m'a fait un plan à l'envers et me la "piquer" alors qu'on allait habiter ensemble. J'ai essayer de l'appeler pendant une semaine pour m'expliquer avec elle. Je suis aller chez elle au bout d'une semaine, j'ai toquer je suis rentrée elle a fait genre de rien presque du coup je lui ai mis une gifle et quelques coups de points (je passe certains détails de ce qui ont faits dans l'histoire, mais ca c'est des p\*tes je vous assure ). Mon ex est rentré du travail, il est passé chez elle et il la motivait à aller porter plainte. Ils ont porté plainte; Ma mère est au courant mon père aussi je ne vis pas avec eux. Je voudrais juste savoir qu'est ce qui peut arrivé? et qu'est ce que vont me demander la police à moi? Empreinte? Prise de sang? Et surtout vont'ils se prendre le chou avec une histoire comme sa sachant que j'ai 17 ans et elle 20 ans.

Merci !!!!

Par **repondre**, le **04/03/2013** à **18:52**

Bonsoir,

il faudra raconter "l'histoire" comme elle s'est déroulée, sans rien oublier

vous aurez sans doute une leçon de morale

si aucun constat fait par toubib ni interruption de travail (ITT)

ça ne sert à rien de se venger sur l'autre qui "vous pique votre mec", il est autant responsable de la situation que la nana

il faut savoir garder son self controle et se dire qu'il n'est pas fait pour vous et tourner les talons

vous n'avez que 17 ans et tout l'avenir devant vous.....